

# Du besoin de sécurité à la doctrine de la sécurité\*

par

DANIELLE DREVELLE

*Diplômée d'études approfondies d'Administration Publique  
de la Faculté de Droit et des Sciences politiques et sociales d'Amiens*

SECURITE : Depuis quelques années, le mot revient comme un leitmotiv dans la publicité. Les firmes automobiles revendiquent cette caractéristique pour leur production : B.M.W. « la sécurité physiologique », Citroën « Roulez en sécurité », Ford « Légendaire robustesse et sécurité ». Cette dernière marque a basé la promotion de la Ford Taunus sur le thème « Mettez-vous en sécurité » et reprend le terme sécurité quinze fois dans une page de *l'Express*. Les pneus peuvent aussi être notre « atout sécurité » (1). Outre le train, qui nous « conduit en toute sécurité », et les automobiles, les machines à laver, les lessives, les chaînes haute fidélité et même les brosses à dents ont droit à ce label (2). La publicité suit généralement l'actualité de près et la sécurité des Français est une préoccupation gouvernementale. M. Michel Poniatowski axait la plupart de ses discours de ministre de l'Intérieur sur l'insécurité. La prévention routière a utilisé le slogan « en vacances, oubliez tout sauf votre sécurité » dans le cadre des campagnes sécurité été 76 puis été 77 patronnées par le Ministère de l'Intérieur. La radio, la télévision ont consacré et consacrent encore des émissions, des débats à la montée de la criminalité. Des films télévisés nous mettent en garde contre les risques d'incendie avec ce commentaire : « ils (les pompiers) luttent pour votre sécurité » ou contre ceux de vol : « Ne soyez pas cambriolables ». Le comité d'études sur la violence créé en mars 1976 a remis son rapport en juillet 1977. La lutte contre l'insécurité est inscrite parmi les objectifs gouvernementaux et dans le programme de Blois présenté, par le Premier ministre Raymond Barre, le 7 janvier 1978. Si M. Christian Bonnet parle moins que son prédécesseur, il suit la même politique et les récentes affaires Maupetit et enlèvement du baron Empain nous confirment la présence toujours plus étendue de la police. D'ailleurs, M. Alain Peyrefitte, ministre de la Justice, est devenu le nouveau porte-parole de la sécurité.

Cette préoccupation est relativement récente puisqu'elle caractérise la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. Mais si la publicité représente

---

\* Cette étude reprend les grandes lignes d'un mémoire soutenu pour le D.E.A. d'Administration publique (Amiens, mars 1978) devant un jury composé de M. Soulier, Mlle Loschak, M. Fenet.

(1) Pneus Conti-Contact de Continental.

(2) Machines à laver Miele : la vraie sécurité. Mir, Woolite « lavent vos textiles en toute sécurité ». Dual : « La sécurité en Haute Fidélité ». Gibbs : « Brossage en toute sécurité ».

plus un piège qu'une information, nous sommes conduit à cette interrogation : que cache cette campagne sur l'insécurité ? Elle favorise la demande de mesures répressives comme la publicité favorise la demande des produits qu'elle présente. Est-ce son but ? Cette phrase : « oubliez tout sauf votre sécurité » nous incite à la réflexion. Ce thème n'est-il développé que pour nous faire oublier les autres problèmes contemporains : chômage, inflation ? L'inquiétude des Français se cristallise sur le problème de la criminalité et ceux qui refusent les mesures répressives sont présentés comme complices et responsables du développement de l'insécurité. La protection des citoyens semble en effet nécessiter les actions les plus énergiques. Ministre de l'Intérieur, M. Poniatowski envisageait un train de mesures importantes mais à double tranchant : les lois prévues ou adoptées pour lutter contre la délinquance sont aussi politiques. L'une d'elles votée par l'Assemblée nationale a été rejetée par le Conseil constitutionnel comme contraire à la liberté individuelle : la fouille des véhicules pouvait s'appliquer aux criminels transportant des armes comme aux syndicalistes transportant des tracts. Pourtant la campagne contre l'insécurité a débuté avec l'indifférence des partis de gauche et le soutien de la majorité silencieuse. L'une des réactions les plus rapides fut celle du Syndicat de la Magistrature. Le rapport présenté lors de son 8<sup>e</sup> congrès, en novembre 1975, nous permet de mieux aborder les fonctions de l'insécurité.

#### **L'analyse du syndicat de la magistrature**

M. Hubert Dalle, alors secrétaire général, posait ainsi le problème de « l'utilisation idéologique de la délinquance ». Quelle sécurité le gouvernement veut-il assurer, contre quelle délinquance ?

*Quelle sécurité ?* La sécurité n'existe pas au singulier : sécurité des biens, des personnes, de l'emploi, sécurité dans le travail, sécurité sociale. Ces différentes sécurités sont parfois antagonistes. Si le gouvernement réduit le malaise de la société au sentiment d'insécurité, ce sentiment peut avoir plusieurs sources : crise économique, crise des valeurs morales, montée de la violence, incapacité des dirigeants à résoudre les difficultés. Le Pouvoir privilégie la cause dont il n'est pas directement responsable : la recrudescence de la criminalité.

*Quelle délinquance ?* Selon que le ministre de l'Intérieur veut féliciter ses policiers ou obtenir l'adoption de mesures répressives, la délinquance varie quantitativement. Elle est difficile à chiffrer et peut être manipulée. La fraude fiscale n'est pas aisément décelable. Les institutions contrôlent plus facilement les milieux défavorisés considérés comme criminogènes. Suivant l'optique politique du gouvernement, les atteintes à la propriété privée ou les infractions commises au détriment de la collectivité seront privilégiées. Mais quelles sont les raisons qui incitent les ministres de M. Giscard d'Estaing à discourir sur la recrudescence du banditisme ?

*Quelles sont les fonctions de l'insécurité ?* Le Syndicat de la Magistrature assigne quatre objectifs à la campagne sur l'insécurité :

- faire oublier la crise économique difficile à résoudre ;
- désigner la délinquance comme responsable du malaise social ;
- éviter que la délinquance financière soit mise en avant et réprimée car elle profite aux soutiens du régime,
- et surtout permettre le renforcement de l'appareil répressif de l'Etat.

Cette dernière fonction apparaît comme la plus dangereuse car elle risque de porter atteinte aux libertés. Les opérations « coups de poings » dans Paris, dans le métro, sur les routes habituent à la présence policière et aux multiples contrôles. L'accroissement des pouvoirs des forces de l'ordre est justifié aux yeux de l'opinion publique et même souhaité par « la majorité silencieuse ». La création de filières judiciaires rapides, l'automatisation de certaines peines, la modification des délais de garde à vue sont, parmi les mesures envisagées, celles qui sont les plus inquiétantes. Les « bavures policières » provoquées par le tir à vue sont justifiées par l'audace des preneurs d'otages et des auteurs de hold-up. La Justice suspectée de laxisme est encouragée à plus de sévérité, son indépendance devient théorique.

La campagne sur l'insécurité permet donc au gouvernement de prendre des mesures répressives sans que les citoyens ne s'en émeuvent. Ces dispositions s'appliquent aussi aux opposants grâce à l'ambiguïté des textes. Cette possibilité est légitimée par la présentation des contestataires comme complices des délinquants : leurs attaques contre le pouvoir favorisent le désordre et la criminalité. C'est ainsi que sous couvert de protéger les citoyens, le Pouvoir assure sa propre sécurité et obtient un large consensus populaire.

Cette mise en évidence de l'utilisation politique de la délinquance est étayée par des exemples historiques et des comparaisons avec les pays voisins.

La lecture de ce rapport nous donne à réfléchir. Il ouvre le débat sur l'aspect idéologique de la campagne sur l'insécurité et justifie les inquiétudes : la doctrine de la sécurité est-elle le moyen choisi par le gouvernement pour faire accepter le renforcement de l'arsenal répressif ?

Le sentiment d'insécurité est souvent avancé pour justifier la mise en place d'un système répressif. Ce sentiment est-il créé à des fins de propagande et de répression ? Il est basé sur des faits réels : la violence quotidienne. La doctrine de la sécurité prétend être une réponse au besoin de sécurité du peuple français : pour l'analyser, il semble utile d'étudier le besoin de sécurité. Sans lui, il n'existerait ni sentiment d'insécurité, ni doctrine. Ce besoin est-il une réalité ou une création artificielle et entretenue ?

## I. — LE BESOIN DE SECURITE

Les dictionnaires présentent en général trois définitions du mot sécurité :  
**Etat d'esprit :**

*Le Robert* : état d'esprit confiant et tranquille de celui qui se croit à l'abri du danger (sentiment, impression de sécurité).

*Encyclopédie Focus* : tranquillité d'esprit découlant de la conviction justifiée ou non qu'aucun danger n'est à redouter.

*Larousse* : tranquillité d'esprit qui résulte d'une situation où l'on a aucun danger à craindre.

**Situation où aucun danger n'est à craindre :**

*Le Robert* : situation, conditions matérielles, économiques, politiques propres à créer un état d'esprit.

*Focus* : situation résultant de l'absence de tout danger.

*Larousse* : situation où l'on a aucun danger à craindre.

### Mesures assurant la sécurité :

*Focus* : dispositif ou ensemble de mesures prises pour assurer la sécurité des personnes ou d'une région.

Parmi les dispositifs prévus pour assurer la Sécurité publique, c'est-à-dire les forces de l'ordre et de police, il faut noter la création des Compagnies Républicaines de Sécurité (celle du pouvoir puisqu'en général ce corps intervient lors des manifestations, ses autres emplois, surveillance des plages ou des routes les jours de grand départ ne suffisent pas à redorer le blason). Ces unités furent créées en décembre 1944.

Au niveau de la Sécurité nationale, les organes de renseignement et de sécurité dépendent du ministère de l'Intérieur : il s'agit de la D.S.T. et des Renseignements généraux. La Sécurité militaire est assurée par un « service interarmes placé à tous les échelons du commandement militaire, à la disposition de ce dernier pour lui permettre d'assumer ses responsabilités en matière de sécurité (discipline, moral, secret) dans les unités et dans les établissements militaires ou les entreprises travaillant pour les armées. Commandée par un officier général, la Direction de la Sécurité militaire dépend directement du ministère des armées » (3).

En dehors de la sécurité publique, différentes sécurités sont offertes aux citoyens :

— La sécurité routière : ensemble de service visant à la protection des usagers de la route. Le nombre de tués chaque week-end a sensibilisé l'opinion et justifié certaines mesures. Sur l'initiative de M. Christian Gérondeau nommé « Monsieur sécurité routière » pour résoudre ces problèmes, ont été décidés par exemple le port obligatoire de la ceinture de sécurité et la limitation de vitesse.

— La sécurité sociale est l'ensemble de mesures visant à assurer les citoyens contre les risques pécuniers que leur font courir la maladie, les accidents du travail... Les assurances sociales reçoivent les cotisations et remboursent les frais médicaux, paient les retraites.

Au niveau international, la sécurité collective est assurée par l'O.N.U. Un de ces conseils porte le nom de Conseil de Sécurité. La sécurité collective représente « les dispositions prises pour assurer la sécurité d'un certain nombre d'Etats et fondées sur l'obligation d'une action commune contre tout Etat agresseur » (4). On sait qu'une conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe s'est réunie à Helsinki du 3 juillet au 1<sup>er</sup> août 1975.

En dehors des emplois déjà cités, le mot sécurité figure en tant que complément de nom dans beaucoup de locutions. On peut aussi le rapprocher du terme sûreté. A côté d'autres significations, la sûreté représente aussi l'état, la situation de celui qui n'est pas en danger. Ce mot a beaucoup vieilli mais figure encore dans quelques locutions. Les plus importantes semblent être Sûreté individuelle, Sûreté nationale, et Cour de Sûreté de l'Etat.

*Sûreté individuelle* : cet élément des libertés publiques garantit les citoyens contre les arrestations, les détentions arbitraires.

---

(3) Définition par Larousse.

(4) Définition de Focus.

*Sûreté nationale* : service de police dépendant du ministère de l'Intérieur.

*La Cour de Sûreté de l'Etat* sanctionne les atteintes à la sûreté de l'Etat : attentats, incitation à rébellion.

Les divers emplois du mot sécurité prouvent que, contrairement aux affirmations de M. Poniatowski, la sécurité se divise. En dehors des locutions reprises par les dictionnaires — locutions qui nous indiquent que la préoccupation de sécurité n'est pas récente — le terme peut être associé aux mots travail et emploi. Les Unions régionales d'organisations de consommateurs revendiquent le droit à la sécurité : les enfants ne doivent pas se blesser avec leurs jouets, les pare-brise de toutes les voitures devraient être en verre feuilleté... Les U.R.O.C. réalisent, avec les consommateurs, une grande enquête sur la sécurité. La Prévention routière sensibilise les conducteurs aux dangers de la circulation : nous devons attacher nos ceintures, respecter les panneaux et les limitations de vitesse, rester sobres. Si vous êtes tenté de négliger ces conseils, pensez à vos enfants : « Votre sécurité, c'est aussi leur sécurité. » Si ces incitations ne suffisent pas, les sanctions (amendes et suspension de permis de conduire) vous rappellent à la raison.

La sécurité a donc de multiples aspects : sécurité publique, sécurité de l'emploi, sécurité du travail. Le gouvernement semble privilégier la sécurité publique au détriment des autres moins intéressantes pour lui. La campagne sur l'insécurité s'appuie sur un besoin, les Français veulent que l'Etat assure leur protection contre les risques de chômage, l'inflation, mais aussi contre la violence et les délinquants. Ainsi que le note M. Charles Debbasch (5) « Les citoyens demandent chaque jour davantage à l'Etat de les protéger contre les calamités naturelles ou les aléas de la vie collective... Le besoin de sécurité, qu'on l'approuve ou qu'on le récuse, est profondément ressenti... La sécurité donne au citoyen le droit d'exiger de l'Etat, à chaque instant, une assurance minimale tous risques. »

Pour expliquer cette demande d'assurances, il est nécessaire d'analyser le besoin de sécurité.

Comme tous les besoins, il représente un désir, une nécessité ou un manque. Le manque de confiance, le désir d'être rassuré, la nécessité d'être protégé sont autant de manifestations du besoin de sécurité.

L'origine des besoins se trouve dans le développement capitaliste qui a supprimé la symbolique du territoire. Privé de ses références l'individu déraciné est saisi par l'angoisse. L'anomie (absence d'organisation naturelle ou légale) (selon Robert) menace. L'angoisse qu'elle provoque peut cependant être récupérée et servir à la logique de la production. L'individu se rassure dans la possession. Autrefois, il existait d'après sa place dans le village, maintenant il doit avoir pour être. La communication se fait à travers les signes. Pour développer la production, le système doit développer les demandes de biens de consommation, de service : santé, sécurité... La peur est ainsi récupérable : on vend des tranquillisants, des drogues, on assiste et assure l'individu contre la plupart des risques facteurs d'insécurité.

---

(5) *Le Monde*, 21 octobre 1977.

Le besoin de sécurité est donc lui aussi un dérivatif à l'angoisse. Détaché du cosmos ou plus prosaïquement de la surface du sol l'homme recherche par tous les moyens à être sécurisé. En ce sens, le besoin de sécurité a été créé par la société capitaliste qui le retourne à son profit pour assurer la production d'objets sécurisants : systèmes d'alarme, armement... mais aussi maintenir son autorité. Habitué à être pris en charge par l'Etat et la société, l'homme perdra toute capacité de réaction critique à leur égard.

Le besoin de sécurité est entretenu par le sentiment d'insécurité. Celui-ci est bien réel et nous le retrouverons dans le point suivant. Deux catégories de personnes le ressentent particulièrement : les vieux qui tremblent chaque fois qu'un inconnu frappe à leur porte et les femmes qui hésitent à s'aventurer dans les endroits isolés. Cette peur est devenue latente. Pour d'autres, elle demande un certain entretien et les mass medias et les pouvoirs publics se chargent de raviver l'inquiétude. Cela permet à l'Etat de se présenter comme le sauveur et accroît son autorité. Il devient indispensable. Il en profite pour assurer sa propre sécurité en développant ses moyens de contrôle et de répression. Contrairement à la société, l'Etat assure en priorité les sécurités qui le servent.

## II. — LE SENTIMENT D'INSECURITE

Les enquêtes, les sondages en témoignent, nous sommes de plus en plus inquiets pour notre vie, nos biens. D'après des enquêtes Express-SOFRES réalisées en mai et septembre 1975, 67 % des Français se sentent moins en sécurité depuis quelques années, 75 % s'attendent à un accroissement de la violence. F.R. 3. consacre un de ses magazines du vendredi à l'agression. (« De quoi avons-nous peur ? ») En novembre 1976, France-Inter s'interroge sur la sécurité dans « Questions pour un samedi ». Les Dossiers de l'Ecran sur Antenne 2 se sont aussi intéressés à la violence. La presse, la radio, la télévision reflètent mais aussi entretiennent le sentiment d'insécurité.

Aux titres des journaux considérés comme révélateurs de l'inquiétude, s'ajoute un autre signe : les questions écrites posées par les parlementaires sur la violence. D'une dizaine dans les années soixante, elles passent à 44 en 1973 et atteignent 85 en 1975 (6). Les baromètres mensuels Figaro-SOFRES de 1975 et 1976 révèlent que, selon les Français, la lutte contre la violence et la criminalité, doit être l'une des trois priorités gouvernementales avec le ralentissement de l'inflation et la résorption du chômage. Notons cependant que le sondage SOFRES-Express de mai 1975 classe cette préoccupation nettement derrière les deux autres dans l'esprit des Français ; à la question « A l'heure actuelle, lequel de ces trois problèmes vous paraît le plus préoccupant ? » 41 % des personnes interrogées répondent la hausse des prix, 38 % le chômage et 18 % la sécurité (7).

Les Pouvoirs publics se préoccupent en effet de la violence. Le Comité d'étude sur la violence, la criminalité et la délinquance a rédigé une longue étude à ce sujet et les déclarations gouvernementales se succèdent : d'après M. Raymond Barre à la tribune de l'Assemblée nationale en octobre 1976, « Il faut surtout que les Français puissent vivre en sécurité. Le devoir premier du gouvernement est de protéger les citoyens contre les menaces dont ils peuvent être l'objet. C'est aujourd'hui une des plus fortes aspirations

---

(6) Réponses à la violence, p. 47.

(7) *L'Express*, 12-18 mai 1975.

des Français. Le gouvernement entend y répondre. Il ne doit pas y avoir dans notre pays de lieu ni d'instant, où nos compatriotes... ne se sentent en sécurité.» Entre autres, objectifs, le programme de Blois présenté le 7 janvier 1978 se propose d'accroître la sécurité des Français. Le Président de la République a défini la lutte contre la violence et la criminalité comme « un impératif, une tâche fondamentale et prioritaire... » lors de sa visite au chantier de l'Ecole nationale des sapeurs-pompiers le 22 février 1978.

Ainsi, les déclarations gouvernementales font écho au sentiment d'insécurité. Mais quelles sont l'origine et les causes de ce sentiment ?

### **La violence génératrice d'insécurité**

Dans son emploi le plus courant, le mot violence renvoie à criminalité et délinquance. En général, le sentiment d'insécurité se réfère à l'insécurité publique plus qu'à l'insécurité économique ou politique. Après l'étude des rapports entre violence et sentiment d'insécurité, termes entendus dans le sens ainsi défini, il sera nécessaire d'étendre l'analyse aux autres facteurs d'insécurité comme aux autres formes de violence.

Si le sentiment d'insécurité et la violence semblent indissociables, ils peuvent évoluer différemment. Les Français ne se rassurent pas toujours quand la criminalité baisse et la peur ne s'intensifie pas toujours avec la montée de la délinquance. La violence réelle et la violence ressentie peuvent être différentes. L'information explique souvent ce décalage. Si au Moyen Age, l'insécurité était réelle, elle ne sortait pas de l'ordinaire. Pourtant les agressions égalaient en sauvagerie celles d'aujourd'hui. Désormais, les journaux, les mass medias, véhiculent à longueur de temps des images de violence. Qui pourrait rester indifférent ? De plus, si vous ne vous sentiez pas concernés, des commentateurs bien intentionnés vous préviennent : Malheureusement, ça n'arrive pas qu'aux autres (8). Chacun est une victime potentielle (9). Pourtant la probabilité d'être victime d'un homicide est huit fois moins élevée que celle de mourir dans un accident du travail ou de la circulation — ce genre d'accidents qui, justement, n'arrivent qu'aux autres. Et si vous résistez au matraquage de la presse, le ministre de la Justice lui-même vous avertit : « La violence qui s'abat aujourd'hui sur quelques-uns pourrait s'abattre demain sur d'autres, sur vous qui m'écoutez. » (10)

Si le sentiment d'insécurité trouve son fondement dans la violence, son développement est dû à l'exploitation systématique des faits par les organes de presse et aux mises en garde gouvernementales. L'insécurité est-elle réelle ou sommes-nous en présence d'une psychose d'insécurité ?

### **La réalité de la violence**

La violence est présente dans la vie quotidienne ; elle peut être définie comme l'abus de la force (Robert). Cette définition est très ouverte : agressivité, brutalité, contrainte, cruauté, menace, sévices sont autant d'abus de force. Dans « Réponses à la violence », le comité d'étude a cherché à cerner cette notion : « Rien n'est plus relatif, plus changeant, plus divers que la violence... La violence n'est pas seulement un acte effectif. Il existe des états ou des situations de violence... Elle ne se laisse pas enfermer dans une définition unique » (11).

(8) V.S.D., 27 janvier 1978.

(9) *Le Coopérateur de France* (25 juin 1977, p. 6) critique cette phrase slogan.

(10) Déclaration de M. Alain Peyrefitte le 24 janvier 1978.

(11) Réponses à la violence, p. 35.

Si la définition est malaisée, les actes violents sont plus faciles à caractériser. La criminalité, le terrorisme, les attentats, la torture sont toujours considérés comme phénomènes violents.

La criminalité peut se caractériser par des chiffres. En France, on compte 2 millions de criminels, 30 000 personnes sont emprisonnées, il se commet un meurtre toutes les six heures, un viol toutes les cinq heures quarante, un vol toutes les deux minutes trente (12).

Avant de citer les pourcentages assez impressionnants, abordons l'évolution de la délinquance par des chiffres globaux.

	1963 (13)	1967 (14)	1971 (15)	1973 (13)	1975 (14)	1976 (14)
Crimes et délits	581 618	974 028		1 763 372		1 823 953
Vols à main armée		685				3 806
Hold-up		63	441		1 105	1 359

Les crimes et délits se sont donc multipliés ces dernières années. Mais les faits constatés n'ont pas tous la même gravité. Dans cette rubrique, les chèques sans provisions figurent pour 17,13 %, la grande criminalité (homicides, hold-up, rapt, prises d'otages) pour 1,53 %, les seuls homicides pour 0,01 % (16). Il faut aussi remarquer que suivant les lois en vigueur, certains actes sont ou ne sont plus passibles des tribunaux : l'avortement par exemple.

Généralement la criminalité est abordée par le biais des pourcentages. Ainsi en dix ans, de 1963 à 1973, le total des crimes et délits aurait augmenté de 172,89 %. En cinq ans, de 1971 à 1976, les hold-up se seraient accrus de 108 % (19). Le journal *Minute* fait état d'une progression de 1 770 % des prises d'otages pour la seule année 1975 (17). Ce rapport n'est pas significatif, car il ne donne pas les chiffres de référence. De plus, la rubrique « prise d'otage » n'est pas définie nettement. Elle comprend les prises d'otages pour assurer la fuite, celles pour obtenir la libération de prisonniers, une rançon, un temps d'antenne... Les statistiques peuvent dire n'importe quoi suivant l'optique choisie par le commentateur. *Minute* a lancé une campagne « guerre au crime », et demandé le vote de lois super-répressives : « La violence peut être endiguée, si la tendance à une répression plus rapide et plus exemplaire — qui semble s'amorcer aussi bien chez Ponia que chez Lecanuet — continue à se développer. » Enfin la photographie d'un preneur d'otage abattu par les policiers s'accompagne de cette légende : « la vraie dissuasion ». Mais les exécutions et particulièrement sans jugement sont aussi une forme de violence. Qu'elles soient « légitimes » ne change rien au phénomène. La réponse à la violence,

(12) J. Cluzel, *Téléviolence*, p. 22 et *Coopérateur de France*, 25 juin 1977 et 31 décembre 1977.

(13) Les chiffres de 1963 et 1973 relevés dans *Quid* 1976.

(14) Les chiffres de 1967, 1975 et 1976 relevés dans *Réponses à la violence*.

(15) Chiffres relevés dans *Télé-Violence* de J. Cluzel.

(16) Chiffres relevés dans *Quid* ou dans *La Violence et la Peur*, de R. Gicquel.

(17) Chiffres relevés dans *Quid* et *Télé-violence*.

lorsqu'elle est violence ne fait qu'amplifier ce qu'elle combat. Nous revenons sur cet aspect légalisé de la violence.

Les chiffres ne sont pas révélateurs de la délinquance réelle. Un chiffre appelé noir ou obscur représente la part d'incertitude. Les estimations indiquent que sur 100 faits, 48 seraient dénoncés en totalité, 26 en partie et 26 resteraient ignorés. Les statistiques policières et judiciaires diffèrent entre elles. Certains éléments difficiles à appréhender sont sous-représentés. La délinquance financière est évaluée à 45 milliards par an. La seule fraude fiscale représentait 25 milliards en 1971 et le montant des vols par hold-up de la même année n'était que de 37 millions de francs (18).

Parmi les manifestations nouvelles de la violence, il ne faut pas négliger les attentats. Cette catégorie se développe : en 1977 on en comptait déjà 548 le 26 décembre ; en 1976, le nombre s'élevait à 480.

Le total des crimes et délits fait apparaître la montée de la criminalité. Cette augmentation peut être due en partie à une meilleure connaissance des faits délictueux. De toute façon, ce chiffre trop global ne signifie pas grand-chose. Quelle est la part réelle des crimes de sang dans l'accroissement de la délinquance ? Le Syndicat de la Magistrature, dans le rapport de M. Hubert Dalle relève une légère diminution depuis 1960. Ils sont à l'heure actuelle de l'ordre de trois cents par an. Les hold-up ne connaissent pas non plus d'augmentation spectaculaire. Les condamnations pour ce motif s'élevaient à sept cents en 1950, à deux cents en 1961 et à six cents en 1973. En 1976, 1 599 meurtres ou tentatives ont été enregistrés (106 relevés du règlement de compte) ; on compte 60 prises d'otages, 13 enlèvements, et 1 359 hold-up. Si ces chiffres sont impressionnants, il est nécessaire de les comparer avec les accidents de la route et du travail : 13 787 tués et 357 451 blessés sur la route, 2 117 tués et 119 796 blessés graves sur leur lieu de travail. Pourtant les bilans de la Sécurité Routière ne nous troublent pas, ils ne nous concernent pas. Pourquoi se sentir menacés par la délinquance quand les risques sont moindres ?

Puisque la violence n'est pas un trait caractéristique de notre époque, nous devons chercher ailleurs ce qui provoque cette crainte.

#### **Les causes du sentiment d'insécurité**

L'une des plus évidentes est l'exploitation systématique par la presse de tous les faits divers, toutes les manifestations de la violence. Si certains journaux se montrent circonspects, d'autres axent leur vente sur le sang à la une. La violence est présente sur les écrans de cinéma, à la télévision. Il est de plus en plus difficile de faire la distinction entre fiction et réalité. Chaque jour apporte son cortège de crimes, attentats...

La presse n'est pas seule responsable de cette véritable psychose de l'insécurité. Les Pouvoirs publics contribuent au développement de ce climat. Ainsi que le note le journaliste Roger Gicquel, « Depuis des années, le discours sur la sécurité des plus hauts responsables de l'Etat commence par : "face à la montée de la violence..." et notre trouble est immense » (19). Comment en effet ne pas se laisser impressionner par les déclarations officielles ? Mais n'ont-elles pas un but caché ? C'est le sens de cet avertisse-

(18) Tribune socialiste, le 18 avril 1976, Michel Etienne.

(19) *La violence et la peur*, éd. France-Empire, p. 20.

ment dans le Coopérateur de France : Ceux qui cherchent à affoler les gens ont souvent des idées derrière la tête (20).

Si la trop grande information — qu'elle soit gouvernementale ou journalistique — est en grande partie responsable du sentiment d'insécurité, il ne faut pas négliger celle moins apparente liée au développement d'une société hautement sécurisée. En effet, dans notre monde aseptisé, la criminalité semble inadmissible. Il est inutile d'améliorer les conditions de vie, de lutter contre la maladie, si la mort continue à frapper par le bras d'un assassin. C'est ce qu'explique le Comité présidé par M. Alain Peyrefitte. « Nous avons toujours associé le progrès de l'homme au seul recul imposé à la violence des hommes. A mesure que l'organisation devenait plus élaborée et plus rationnelle, plus consciente et plus maîtresse de son devenir, n'allait-on pas éliminer la violence, ou du moins la cantonner dans des manifestations marginales ? Or et c'est là que la résurgence de la violence suscite en nous une véritable angoisse : nous devinons qu'elle n'est pas sans liens avec la complexité de notre organisation, avec son degré d'élaboration ». Et le rapport continue : « L'exaspération peut résulter, enfin, de l'apparente fragilité de notre vie collective, où l'action violente d'un seul individu (prise d'otage, détournement d'avion) arrive parfois à gripper les rouages. Et cela d'autant plus que le citoyen attend, chaque jour davantage, que l'Etat assure sa sécurité » (21). En effet, le développement technologique rend vulnérable et nécessite une plus grande protection des individus mais aussi des installations. Les centrales nucléaires doivent rester sous surveillance car l'atome est dangereux et controversé. La peur atomique rongé certains d'entre nous. Comme l'écrit Roger Gicquel : « Nous nous sommes habitués à vivre avec cette angoisse. Et plus tard nous avons compensé cette insécurité majeure par un réseau de sécurités individuelles le plus complet possible. Nous ne sommes plus des citoyens, nous sommes des assurés. (...) La logique de l'absurde veut que plus on est sécurisé, plus la peur se rue dans la moindre faille du système et nous laisse collectivement enragés de répression » (22). Et cette peur est génératrice de comportements violents. La répression légitimée permet l'accomplissement du cycle violence-répression-violence. Elle appartient aux autres formes de violence.

### Les divers aspects de la violence et de l'insécurité

Parmi les formes de violence autres que la criminalité, la plus dangereuse est la violence légitimée. Le psychiatre et psychanalyste Friedrich Hacker attire notre attention sur ces risques. « Un meurtrier récidiviste peut tuer une, deux, cinq personnes peut-être avant qu'on l'empêche de nuire. Tandis que la violence légitimée, elle peut en tuer des milliers. » (23)

#### *La violence légitime*

*Violences policières* : Parmi les diverses formes de la violence légitimée, il faut citer les brutalités policières. Face aux abus de l'autorité, les citoyens se trouvent totalement désarmés. Selon M. Chombard de Lauwe : « Il y a aussi l'insécurité provoquée par un excès de contrôle policier. On a peur aussi de la police lorsqu'elle s'étale d'une manière tout à fait inutile.

(20) *Le Coopérateur de France* du 31 décembre 1977, Guy Boniface.

(21) *Réponses à la violence*, p. 58.

(22) *La violence et la peur*, p. 113.

(23) *L'Express*, 6-12 novembre 1972.

Il y a une attitude des hommes chargés du contrôle de la sécurité qui peut provoquer l'insécurité (24).

*La peine de mort* : c'est le raffinement suprême de la violence légale. Pour M. Hacker, les fous et les criminels que l'on exécute fournissent un objet de fixation aux pulsions agressives de la Société. L'agressivité est en chacun de nous, mais le raisonnement, la maîtrise de soi permettent de dominer ses instincts. La société va se retourner contre ceux qui ont osé assouvir leurs désirs et transgresser les tabous. L'exécution est justifiée par l'exemplarité. Elle devrait assurer la sécurité — tel est le sens de ce slogan « La sécurité tue » utilisé à Troyes lors du procès Patrick Henry. Aussi, devant un prétendu « laxisme » judiciaire, des groupes de pression vont-ils se former pour exiger plus de rigueur. Ajoutons que les sondages favorables à l'abolition de la peine de mort ont changé de tendance avec l'amplification du sentiment d'insécurité.

*Les comportements d'auto-défense* : Depuis quelques années, des personnes se croient autorisées à suppléer les forces de police. Le Comité sur la violence s'inquiète de cet état de faits : « Un sentiment d'insécurité général est apparu qui lui-même peut engendrer la violence, dans une société où la règle de droit n'entraîne plus un consensus général, et où certains sont tentés de se faire justice à eux-mêmes. »

En décembre 1976, un hôtelier tue un jeune « casseur » d'un coup de fusil. Son arrestation attire la réprobation de toute la commune qui d'ailleurs l'élima conseiller municipal à la faveur des dernières élections. Des faits semblables se font de plus en plus nombreux. M. Romerio, ancien président de la Cour de Sûreté de l'Etat et fondateur de l'association « légitime défense » en février 1978 ne déclare-t-il pas : « Si un malfaiteur entre chez moi et si je tire plus vite que lui, je suis dans mon droit. » C'est ce que devait penser M. Bapedou, cet employé de la Banque de France surpris par l'arrivée des policiers, pistolets en main. Nous ne saurons pas s'il nettoyait une arme ou s'il menaçait les policiers, mais ils l'abattirent en légitime défense eux aussi.

*Les milices et sociétés de surveillance* : Face à la violence, les personnes qui se sentent menacées et plus particulièrement les commerçants éprouvent le besoin de s'armer et de former de véritables milices. Certains confient leur sécurité à des vigiles. Les sociétés de surveillance ne suffisent plus pour répondre à la demande.

Les communes elles-mêmes ont envisagé la création de milices. A Somme-dieu, Nancy, Nîmes, Pierre-Bénite en 1975, les maires envisageaient cette solution. En général, le chantage porte ses fruits : les forces de police sont renforcées dans ces villes comme à Saint-Mandé en 1973. La création de milice est très dangereuse car elle donne à des personnes qui n'ont pas toujours le sang-froid nécessaire le moyen de satisfaire leurs pulsions violentes. Comme se le demande le journaliste James Sarazin « Quelle sécurité offrira le pays lorsque tous les citoyens seront devenus des "Mili-ciens" ? » (25).

(24) Déclaration pendant une émission de F.R.3 citée dans *La Violence et la peur*, p. 159.

(25) *Le Monde* du 29 mars 1975.

### *Les violences sociales et économiques*

C'est sous ce titre que M. Cluzel analyse le chômage, l'inflation, les faillites.

*Le chômage* : il atteint les hommes dans leur dignité et les prive de leurs moyens d'existence. Les fermetures d'usine ou licenciements collectifs sont souvent générateurs de conflits sociaux violents : les séquestrations de directeurs, les piquets de grève et altercations avec des « jaunes » peuvent se multiplier et entraîner parfois mort d'homme comme à Reims en juin 1977.

*L'inflation* : elle spolie les petits épargnants.

*Les faillites* : comme l'inflation, elle frappe surtout les petits. Incapables de faire face aux multinationales, au dumping des firmes étrangères, beaucoup d'entreprises artisanales doivent fermer leurs portes.

*La conformité* : les mass medias véhiculent un certain mode de vie, des normes de comportement, de pensée. La propagande, le matraquage d'opinions est favorisé par le développement de l'audiovisuel, mais les idées politiques peuvent aussi être très subtilement avancées.

### *Les violences politiques*

*Les guerres* : les politiciens les déclarent pour des raisons souvent connues d'eux seuls et des intérêts qu'ils représentent. Ceux qui doivent se battre le font parce que leur nationalisme, leur patriotisme les y encouragent. Mais les populations civiles, les enfants en subissent aussi directement les effets.

*La torture* : morale aussi bien que physique, elle est justifiée par la nécessité de connaître les auteurs d'attentats et donc de faire parler leurs complices, par exemple pendant l'occupation allemande et la guerre d'Algérie.

*Les attentats* : règlements de compte, ils peuvent aussi être politiques. Ils sont alors le fait d'autonomistes, de résistants à des occupations étrangères ou à des régimes totalitaires, de « désespérés » palestiniens, moluquois... La violence est parfois la seule façon de se faire entendre. Après les premiers détournements d'avions, les Palestiniens ont réussi à se faire admettre comme interlocuteurs pour d'éventuelles négociations de paix. Seuls les Israéliens les récusent.

*Les internements administratifs* : les opposants au régime communiste sont dans les pays de l'Est considérés comme des malades mentaux. Il faut être fou pour refuser les bienfaits d'une société socialiste.

*La xénophobie et le racisme* : la haine de ce qui est différent favorise les tensions, voire les guerres. Elle est entretenue par le gouvernement car elle peut leur être utile. C'est pourquoi elle est aussi politique. Mais le racisme peut canaliser la violence sur des groupes bien particuliers et donc protéger les autres.

Ces différentes manifestations de la violence sont souvent causes les unes des autres. La barbarie des dictatures provoque le terrorisme, la délinquance alimente la violence des miliciens et des représentants de l'ordre.

Toutes ces formes de la violence concourent à l'insécurité qui revêt donc de multiples aspects : publique, économique, sociale, nationale.

### III. — LA DOCTRINE DE LA SECURITE

Comme la sécurité, l'insécurité a de multiples aspects. Elle est due à la crise, au chômage, à la criminalité. Mais l'insécurité économique est oubliée devant l'insécurité de la vie. Etre sans travail vaut mieux qu'être assassiné. Les divers dangers ne sont pas ressentis de la même façon. Notre perception est faussée par la campagne de presse sur la montée de la violence et l'occultation des risques de chômage.

Le gouvernement préfère mettre l'accent sur l'insécurité dont il n'est pas complètement responsable : crise économique mondiale, sociétés multinationales sacrifiant leur département français davantage menacé par les tensions sociales... Le rapport du Syndicat de la Magistrature nous a donné les fonctions de l'insécurité : faire oublier la crise économique, désigner la délinquance comme responsable du malaise social, éviter que la délinquance financière ne soit poursuivie et permettre le renforcement de l'appareil répressif d'Etat. Comme nous en avertit le livre de Casamayor : la mystification fait partie intégrante de notre société. Sous couvert d'assurer notre sécurité, le pouvoir commence par assurer la sienne.

#### A) Les bases

L'étude de la doctrine gouvernementale de la sécurité pouvait s'orienter vers une analyse du thème sécurité et une comparaison entre les politiques de deux républicains indépendants : MM. Raymond Marcellin et Michel Poniatowski. Le remaniement ministériel qui suivit les élections municipales de mars 1977, a mis à la tête du ministère de l'Intérieur, M. Christian Bonnet lui aussi républicain indépendant. Depuis 1968, l'U.D.R. n'a dirigé ce ministère que pendant trois mois (les derniers de la présidence de M. Georges Pompidou) par l'entremise de M. Jacques Chirac.

M. Marcellin, sans doute impressionné par les « événements de mai 68 », était essentiellement préoccupé du maintien de l'ordre. Ses méthodes : écoutes téléphoniques, micros du Canard Enchaîné, saisies dans des agences de presse en février et juillet 1973 de négatifs de photographies prises par des reporters lors de manifestations lui valaient d'être attaqué par l'opposition, la presse et même critiqué par ses amis politiques. C'est ainsi que l'arrestation de M. Alain Krivine qui se trouvait à Nice au moment des affrontements de la Mutualité pendant l'été 1973, la dissolution des mouvements extrémistes Ordre Nouveau et Ligue Communiste n'étaient pas approuvées par la totalité des ministres : MM. Jean Taittinger, Garde des Sceaux et Bernard Stasi voulaient s'opposer à la détention d'un leader politique absent sur le terrain de la manifestation (26). Après l'introduction dans la loi française de la notion de « responsabilité collective » (loi « Anticasseurs »), cette extension était très dangereuse. Le remaniement ministériel de 1974 fut analysé par certains commentateurs comme un désaveu de la politique de M. Marcellin, « relégué » au rang de ministre de l'agriculture, par une permutation avec M. Chirac.

Le 15 mars 1974, André Passeron analyse dans « Le Monde » la réorganisation du ministère de l'Intérieur dans un article intitulé « Le ministère de l'Intérieur aura un rôle plus politique que policier » : « A l'image de "premier flic" que M. Marcellin avait donnée, M. Chirac voudrait substituer celle de "premier administrateur" et de "premier maire" de France. » Le

(26) *L'Express*, le 9 juillet 1973.

passage de M. Chirac au ministère de l'intérieur a été trop bref pour que cette analyse ait pu être confirmée.

Devenu ministre de l'Intérieur après l'élection de M. Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République, M. Michel Poniatowski axe ses discours sur la sécurité des Français et abandonne officiellement les pratiques contestées de ses prédécesseurs. Accompagné du nouveau Premier ministre Jacques Chirac, il se rend au Groupement Interministériel de contrôle de l'avenue de Tourville pour ordonner personnellement la destruction des archives et la suppression des écoutes téléphoniques, à l'exception cependant de « celles concernant les problèmes de défense du territoire, de sécurité de l'intérieur, de répression et de prévention du crime » (27). Dans son livre « Cartes sur Table », il critiquait ces « procédés déplorables parce qu'ils portent atteintes non seulement à la vie privée, mais aussi aux libertés politiques fondamentales... Dans le cadre politique, c'est un instrument dangereux » (28). Dans le même ouvrage, il s'inquiétait aussi des menaces que fait peser sur les libertés, l'utilisation des ordinateurs. Sous la présidence de M. Georges Pompidou le ministère de l'Intérieur avait élaboré le projet SAFARI : « Système automatisé pour les fichiers et le répertoire des individus », projet qui fit couler beaucoup d'encre. La présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing est au contraire marquée par une loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, mais dont la portée reste très limitée.

A côté de lois libérales, le gouvernement a proposé et fait voter des lois de police ont été augmentés. Les Français s'habituent à la présence de lois répressives sur le port d'armes et la fouille des véhicules. Les effectifs policiers. Les appels et les encouragements à la dénonciation se succèdent : affaire des Brigades Rouges de Grenoble, enlèvement de M. Revelli-Beaumont, et plus récemment, affaire Maupetit et enlèvement du baron Empain. Pierre Conty, le « tueur fou de l'Ardèche » jette la suspicion sur tous les marginaux membres de communautés. Les attentats des autonomistes dirigés contre les biens publics entretiennent le climat d'insécurité. Les contribuables demandent des mesures énergiques et les pouvoirs publics répondent en effet par une répression accrue.

La « société libérale » de M. Giscard d'Estaing s'abrite donc derrière une politique de maintien de l'ordre très habile. Sous couvert de protéger les citoyens, le pouvoir renforce en fait ses moyens coercitifs. La doctrine de la sécurité apparaît après les élections de 1974. En effet, M. Marcellin ne dissimulait nullement qu'il entendait protéger avant tout la société et le pouvoir en place : « Ce que l'on appelle dans le monde les idées françaises... tout cet ensemble moral, nous ne le laisserons pas contester par des serviteurs d'Etats étrangers et par des inconscients. » Comme M. Georges Pompidou il parlait plus volontiers de complot international et de casseurs que de délinquance et d'insécurité. Sous la République Pompidolienne la sécurité n'était pas une doctrine gouvernementale, ou plus exactement la pratique du ministère de l'Intérieur se référait à la seule sécurité de l'Etat.

La doctrine gouvernementale de la sécurité se fonde sur la nécessité de rechercher un nouveau « principe fort et universel » (29), destiné à assurer, en

(27) Déclaration du 30 mai 1974 à la sortie du G.I.C.

(28) Ed. Fayard, p. 228.

(29) M. Poniatowski, *Conduire le changement*, éd. Fayard, pp. 111 à 136.

période de crise, la cohésion sociale et la légitimation du pouvoir. Ce principe pourrait être le nationalisme : faute de consensus suffisant à l'intérieur, les dirigeants cherchent souvent à mobiliser contre un ennemi extérieur. Mais si les discours officiels joignent assez souvent les thèmes de la sécurité extérieure et intérieure (30), le nationalisme ne fait plus recette dans les pays occidentaux, compte tenu de l'internationalisation de l'économie, des modes de vie... Au contraire, la sécurité remplit les conditions nécessaires pour tenir le rôle de principe fort. Ce thème remet en valeur la fragilité de la vie. L'autorité peut s'appuyer sur le besoin de protection ressenti par la majorité des individus. La campagne sur l'insécurité a convaincu les Français que leur vie était menacée. Dans son ouvrage précédemment cité, M. Ponia-towski constate que les sanctions « frappent encore les pervers et les sadiques, mais suffisent à peine, pour les délits moindres à protéger la sécurité et la propriété des citoyens ». Les sanctions sont donc utiles : les preneurs d'otages — Palestiniens ou bandits — les assassins pour des profits dérisoires ou sans motif (« fous à la 504 »)... ne s'attaquent pas qu'aux autres. Face à ces dangers, la société ne peut plus être permissive. Des mesures coercitives doivent être envisagées et appliquées : expulsions immédiates des étrangers auteurs d'agression en France, possibilités d'intervention dans les églises ou les universités puisqu'elles sont propriétés de l'Etat, prolongement de délais de garde à vue, délit de port d'armes étendu aux « éléments constitutifs » des armes et peines aggravées, appels à la délation, remise en cause des permissions de sortie accordées à certains détenus en vue de faciliter leur réinsertion dans la société, maintien et application de la peine de mort. On parle aussi d'automatiser certaines peines. Le droit d'asile est remis en question après l'extradition de M<sup>e</sup> Klaus Croissant et la détention d'un militant basque réclamé par la justice espagnole qui depuis l'a amnistié. La police intervient pour faire évacuer les églises par les militants basques ou les prostituées qui s'y étaient réfugiés. Cette action ne pouvait avoir comme but d'assurer la sécurité des Français puisque dans ce cas seul l'ordre public était menacé. Le gouvernement renforce aussi ses pouvoirs de police. Les différentes mesures envisagées visent à protéger le citoyen, mais cette défense permet aussi d'étendre et de renforcer le pouvoir.

## B) Les manifestations

— *Le renforcement de l'arsenal répressif*

Les forces de l'ordre disposent d'un large éventail de possibilités. M<sup>e</sup> D. Langlois, cite dans un livre intitulé : « Guide du Militant » :

— Les interpellations : un policier peut demander de justifier de son identité.

— La vérification d'identité au commissariat de police, légale lors des recherches judiciaires ou de flagrants délits.

— Les convocations et les interrogatoires de police.

— La garde à vue « mesure par laquelle la police judiciaire maintient à sa disposition des personnes qui ne sont pas inculpées et ne font pas l'objet de titre de détentions » (31). Elle est de 24 heures mais peut être

(30) Entre autres : Déclaration de politique générale à l'A.N. le 5-10-1976 et interview télévisée du Chef de l'Etat le 11 février 1978.

(31) A. Besson : « Le projet de réforme de la procédure pénale », Dalloz, 1956, cité par M. Errera dans *Les libertés à l'abandon*, p. 17.

prolongée de 24 heures sur autorisation du procureur ou du juge d'instruction. En matière d'atteinte à la sûreté de l'Etat, le délai est de 48 heures mais peut être porté à 6 jours.

La loi Anticasseurs a aggravé ces possibilités d'actions déjà étendues. Lors de manifestations interdites par les autorités, les manifestants qui ne se dispersent pas dès que commencent les violences peuvent être poursuivis et même condamnés à des dommages et intérêts pour d'éventuelles victimes. Cette loi devait permettre de lutter contre les dégradations, les actes de vandalisme commis lors des manifestations mais comme M. Maurice Duverger l'écrivait dans *le Monde* du 22 mai 1975 « sous prétexte de faire payer les casseurs, on se donne les moyens de faire payer ceux qui n'ont rien cassé — et de les espionner — même s'ils peuvent prouver d'une façon indiscutable qu'ils sont innocents des violences ».

Cet arsenal répressif a été jugé encore insuffisant puisque le ministre de l'Intérieur M. Poniatowski a proposé d'autres mesures aux parlementaires, mais deux seulement des cinq projets sont venus en discussion. Ils portaient sur la répression du port irrégulier d'armes, d'uniformes de police ou de gendarmerie ainsi que de l'usage de documents et d'insignes et la visite des véhicules.

Le projet sur « la visite des véhicules en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales » a été le plus controversé. Après qu'il ait été adopté en troisième lecture par l'Assemblée nationale après des discussions très animées tant au Sénat que chez les députés, des parlementaires décidèrent de le soumettre au Conseil constitutionnel. Ce projet prévoyait d'autoriser tout fonctionnaire de police à fouiller les véhicules. Les automobiles étaient avant ce texte, assimilées au domicile et soumises aux mêmes règles d'inviolabilité. Un tel projet ne pouvait laisser les partis d'opposition et les syndicats indifférents. La C.G.T., la C.F.D.T., la F.E.N., le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des avocats de France, la Fédération nationale des jeunes avocats, la Fédération autonome de la police, les Fédérations C.F.D.T. et C.G.T. de la police, l'Union nationale des journalistes, les Syndicats des personnels des cours et tribunaux C.F.D.T. et C.G.T., droit et démocratie et l'Association française des juristes démocrates ont déclaré que « cette légalisation de la fouille pourrait donner un moyen de pression, d'intimidation et de contrôle à caractère politique, ouvrir ainsi la voie à toutes les provocations, notamment à l'occasion des réunions et manifestations syndicales et politiques. » D'après la décision rendue par le Conseil constitutionnel, le 12 janvier 1977, la fouille des véhicules est contraire à la liberté individuelle, et la loi est donc déclarée inconstitutionnelle, mais la décision n'a pas résolu tous les problèmes et les mesures de police instaurées en janvier 1978 ont eu recours à cette méthode avec la bénédiction des autorités judiciaires puisqu'un fonctionnaire de l'administration pénitentiaire qui avait refusé par principe de se soumettre au contrôle de son véhicule fut poursuivi et condamné. Le jugement se base sur l'état de flagrance, — état suffisamment étendu pour justifier les contrôles à Paris quand le « tueur de Sucy en Brie » a agi à des centaines de kilomètres...

#### — La délation

En dehors de la xénophobie et du racisme qui n'ont dans aucun pays intérêt à être réveillés, le gouvernement peut inciter les citoyens à la méfiance envers ceux qui sont différents, et les appeler à la délation.

Ce procédé avait suscité déjà l'inquiétude de M. Soulier, qui écrivait dans *le Monde* en 1974 : « les citoyens deviendront les auxiliaires passifs de la répression, de toute la répression ; jusqu'au jour où ils en deviendront les auxiliaires actifs, par la délation par exemple ». L'article s'intitulait « tous les suspects » et se terminait sur cette question : demain « tous des flics ».

L'appel de M. Peyrefitte justifie *a posteriori* cet avertissement. M. Poniatowski avait déjà utilisé cette méthode dans les circonstances particulières de l'affaire des brigades rouges de Grenoble. La diffusion sur les ondes de la voix du ravisseur a conduit à l'arrestation de Joël Matencio. Cette méthode a été critiquée, l'analogie avec une émission de télévision allemande (là encore) étant partout relevée. Ces procédés sont dangereux car des innocents sont accusés et subissent pour le moins un préjudice moral. Libération s'indigne : « quel meilleur moyen, en effet, pour réveiller le flic qui sommeille dans la tête de chaque Français que de l'exciter en proposant d'élucider les énigmes qui mettent en échec la police ? » et en effet la population ne semble pas hostile à ce procédé. Un crime particulièrement odieux justifie cette méthode comme il justifie la peine de mort. Est-ce suffisant pour transformer les citoyens en indicateurs de police ? L'histoire, est peut-être encore trop récente, qui nous raconte ce genre de phénomènes.

Il faut noter que Joël Matencio étant déjà suspect, l'utilisation de ce procédé ne peut s'expliquer que par la volonté d'habituer les Français à cette méthode de police. D'autres faits sont aussi inquiétants : des intermédiaires qui négocient la libération d'un otage peuvent se voir inculper de non dénonciation de malfaiteurs, comme cela s'est produit dans l'affaire Revelli-Beaumont.

Le problème que pose la délation n'est pas seulement moral, il est aussi politique. Il conduit directement à la chasse aux sorcières dans l'administration. On a pu craindre l'inauguration de telles pratiques lorsque M. Poniatowski accusa certains fonctionnaires de se mettre au service de l'opposition. Cette mise en garde est en effet à rapprocher de la situation en R.F.A. où l'intolérance sévit depuis longtemps. Et, si l'on ajoute que, par le fossé qu'ils creusent entre les Français, les partis de gauche sont censés être responsables du climat d'insécurité et présumés incapables s'ils arrivent au pouvoir d'assurer l'ordre et la sécurité — quand on ne l'accuse pas d'être complice des délinquants — on imagine qu'une campagne bien orchestrée peut permettre d'épurer la fonction publique avec l'assentiment du Français moyen.

#### — La lutte contre la subversion

Comme l'a rappelé le Syndicat de la Magistrature, la sécurité est un thème devenu populaire. Il permet de faire face à la criminalité mais aussi à la subversion. Le pouvoir n'étant soutenu que par 51 % des Français, le gouvernement ne peut attaquer directement « l'ennemi intérieur ». La méthode consiste à assimiler la subversion politique à la délinquance de droit commun, en en faisant une des causes majeures de l'insécurité, et à utiliser contre elle les mêmes procédés de lutte : c'est ainsi que la brigade antigang est envoyée contre les autonomistes corses ou les paysans, et que les « démoralisateurs de l'armée » sont emprisonnés.

Les policiers C.F.D.T. s'inquiètent aussi des projets de lois et du « climat insidieusement répressif et autoritaire qui s'instaure dans la police ».

La création d'école des cadets de police, l'utilisation actuelle des forces de l'ordre — brigades des mineurs, brigades antigangs — sont dangereuses. Un brigadier C.F.D.T. remarque : on ne protège plus que les biens et non les personnes, les tracts de la fédération de police C.G.T. s'élèvent aussi contre l'utilisation d'un service public dans l'intérêt du patronat et du pouvoir. De plus, la moitié des effectifs est employée aux renseignements.

Le colloque sur la sécurité organisé par le Syndicat de la Magistrature montre que :

— la sécurité, notion floue, permet le rassemblement des Français dans un même élan,

— puis, insensiblement la protection assurée n'est plus celle du citoyen mais celle du pouvoir : les fonctionnaires sont repris en main, la police est utilisée aux fins de renseignements ou de protection d'intérêts privés.

— *La défense du territoire*

L'ordonnance de 1959 précise, dans son article 1<sup>er</sup>, que « la défense a pour objet d'assurer en tout temps et en toute circonstance et contre les forces d'agression la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie de la population ». Cette ordonnance fait disparaître l'opposition temps de paix, temps de guerre. Ce principe de séparation permettait la distinction entre défense extérieure et protection de l'ordre intérieur. Les tâches des civils et des militaires étaient différentes. Après ce texte, les problèmes sont au contraire étroitement liés.

La défense opérationnelle du territoire complète la force nucléaire stratégique et les corps de bataille. Elle a trois missions : défendre les installations nucléaires, assurer la couverture générale du territoire français et mener les opérations de résistance qui ne peuvent être spontanées et nécessitent une instruction civique. L'armée invite la population à participer aux exercices de défense. La défense opérationnelle du territoire permet de faire face à toutes sortes d'attaques y compris celles venant de l'intérieur. C'est ainsi que Robert Ballanger, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale a été amené à demander la création d'une commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles des Etats majors militaires ont été amenés à établir un « bulletin de renseignement trimestriel sur l'adversaire intérieur ». Le 29 novembre 1973, Jean Tibéri présente son rapport sur cette proposition et observe que la création de cette commission serait la marque « d'une suspicion par rapport à ce qui, pour l'armée, est un devoir impérieux d'autoprotection et d'autodéfense » Ces dispositions permettent de se prémunir contre le sabotage, l'espionnage et de défendre l'armée contre la rovocation, l'incitation à la désobéissance, à l'insoumission, à la désertion... Lucien Villa défend la création de cette commission car « les enquêtes qui seraient opérées par les services secrets sur les partis de gauche et les organisations syndicales lui paraissent illégales ». La création est rejetée par l'Assemblée nationale. Mais si ces bulletins portent sur tous les aspects de l'activité de la gauche et leur mise en fiche, ils préparent l'armée à exercer la répression d'un mouvement populaire.

La défense nationale se heurte au septicisme des Français. Ils ne connaissent pas l'ennemi ; l'armée oscille entre deux types de défense : la défense nucléaire et la défense classique. Nous ne savons pas contre qui et par quelle méthode nous défendre. Les forces classiques ne sont plus opérationnelles. En 1973, le vice-amiral Sanguinetti a dénoncé les insuffisances

de la détection aérienne et de la défense maritime (32). D'une part, certains considèrent que l'équilibre de la terreur garantit le non-emploi des armes atomiques, et dans ce cas la préparation aux conflits classiques est nécessaire, mais d'autres considèrent que le prochain conflit sera nucléaire et les autres forces deviennent caduques. Faute de choix clair, la politique militaire n'assure plus la défense du territoire dans les cas de guerre classique, et si la France possède la bombe atomique, la protection de la population en cas de conflit nucléaire n'est pas assurée.

#### — La protection civile

La défense contre les dangers nucléaires n'est pas seulement liée aux conflits hypothétiques. Les centrales nucléaires mettent aussi en danger la population civile. Des plans ORSEC appelés dans ce cas ORSEC-RAD sont prévus. (Un plan ORSEC — Organisation des secours — est mis en place par le préfet lorsque la situation ne permet pas aux collectivités locales de prendre la situation en main. Tous les services compétents peuvent entrer en action dans les meilleurs délais.) Celui de Fessenheim n'a été rendu public qu'après de nombreuses demandes des mouvements anti-nucléaires et la publication des plans allemands. Selon « La Gueule Ouverte » ces plans restent dans les généralités et les imprécisions : la pire des éventualités n'est qu'une légère diffusion gazeuse obligeant les personnes à rester chez elles (33). Certaines dispositions de plans secrets sont connues, d'autres sont secrètes. Le plan ORSEC-RAD du Cotentin prévoit seulement l'évacuation de la population au sud de Saint-Lo (34).

\*\*

Les analyses du Syndicat de la Magistrature sont confirmées par celles du Mouvement d'action judiciaire ainsi que des membres de l'opposition. Elles révèlent l'utilisation du thème de l'insécurité à des fins politiques. Le Pouvoir exploite le malaise et ne l'explique que par une cause : la délinquance. Les Français n'osent plus sortir de chez eux le soir, éprouvent de l'appréhension lorsqu'ils entrent dans une banque ou prennent l'avion. La psychose est entretenue par la presse à sensation et la présentation systématique de tous les phénomènes de violence. La délinquance éclipse la crise contemporaine mais cette seule occultation n'est pas suffisante au gouvernement. Il profite du climat qu'il a contribué à créer — la presse écrite et parlée n'est-elle pas soumise à la tutelle financière ou administrative — pour promouvoir sa politique répressive et assurer sa propre sécurité. Après avoir privilégié la protection des biens au détriment de celle des personnes — la police n'hésite pas à faire évacuer par la force les usines ou entreprises occupées par les ouvriers —, le gouvernement combat la subversion. Il assimile les opposants aux criminels. Les mesures souhaitées par l'opinion publique peuvent lui permettre de combattre sur les deux fronts. La Gauche n'est pas seulement complice des délinquants quand elle relève les atteintes aux libertés ou favorise la division des Français, mais elle est aussi incapable d'assurer la sécurité des citoyens et l'ordre. C'est ce que remarque le ministre de l'Intérieur lorsqu'il commente les situations portugaise ou romaine. La stratégie est habile : l'opposition est prise au piège ; elle peut critiquer les mesures gouvernementales mais doit le faire subtilement pour ne pas heurter ses soutiens populaires, et elle risque de faire alors le jeu du gouvernement en abondant dans son sens et en

(32) *Le Monde*, 20 mars 1973.

(33) *La Gueule ouverte*, 27 octobre 1976.

(34) *La Gueule ouverte*, 10 novembre 1976.

négligeant la diversité de l'insécurité. A la divulgation des projets de loi, les partis de gauche sont restés muets, les élections cantonales mobilisaient leur potentiel de combat et des déclarations mettant en doute l'efficacité et le but réel des mesures proposées auraient été mal accueillies par la « majorité silencieuse » réclamant depuis des mois de telles dispositions.

Face à ce sentiment d'insécurité, des remèdes semblent évidents. Arrêter la diffusion des images à sensation de tout phénomène de violence, répéter sans se lasser que la criminalité violente n'a pas augmenté ces dernières années, faire taire les commentateurs alarmistes. Une meilleure solution serait de s'attaquer directement aux causes de la violence afin de faire diminuer ses manifestations, mais il faut bien constater qu'elle est partie intégrante de notre société. Il est enfin à noter que les remèdes qui sont apportés par le gouvernement sont parfois pire que le mal. Des citoyens « tous suspects », nous sommes arrivés aux citoyens miliciens ou flics. Le régime ne fait-il pas assurer sa sécurité par la société elle-même. Avons-nous si bien intégré les modèles de comportement que nous soyons prêts à dénoncer les marginaux, les étrangers et même à les supprimer en situation de « légitime défense », quand leur comportement devient un danger. Le pouvoir n'est pas totalitaire mais la société tend à le devenir.

Cet aspect de la question peut être le thème essentiel de la thèse. Il s'intègre dans l'analyse de l'idéologie du « pouvoir libéral avancé » amorcée à travers l'étude de la doctrine gouvernementale de la sécurité et de ses fins réelles. Elle devra s'appuyer sur une étude systématique des discours gouvernementaux qui s'y réfèrent et les retentissements dans l'opinion publique puisqu'à l'heure actuelle les sondages nous informent qu'une majorité d'entre nous est prête à sacrifier la liberté pour la sécurité. Nous sommes en danger de sécurité. C'est l'affirmation de la revue *Utopie* de juillet 1977. Sous le titre « Attention : Sécurité », l'auteur nous met en garde à travers le délire de sécurité provoqué par le nucléaire : « Enfin, il est également absurde de chercher à prendre en défaut le système sur la sécurité, puisque son objet même est la sécurité : la suppression de tous les risques, de toutes les incertitudes, la rationalité, la transparence sociale absolues... »

« Le capitalisme n'a donc même pas besoin de risques pour imposer la sécurité. La dynamique de la sécurité est autonome : elle ne s'appuie sur du risque que comme alibi : son véritable combustible, ce n'est ni le nucléaire, ni la maladie, ni les accidents de voiture, c'est nous. Si je suis contre le nucléaire, c'est parce que je suis contre le système de la sécurité. »